

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 septembre 2024

Délibération N° DE_2024_97

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	6	7
Date de la convocation : 05/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés : Emilie MALEYSSON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe BRILLANT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition parcelles 125 A 518, 520 et 522 - Indivision GEVAUDAN

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir les parcelles :

- 125 A 518 (ex 198) Lieu-dit « La Simonde » d'une contenance de 2a 64ca
- 125 A 520 (ex 202) Lieu-dit « La Simonde » d'une contenance de 42ca
- 125 A 522 (ex 200) Lieu-dit « La Simonde » d'une contenance de 52ca

Ces parcelles appartiennent à l'indivision GEVAUDAN. Cette acquisition a pour but de régulariser le tracé de la route de l'Eglise à Lafigère.

L'acquisition se fera au prix de UN EURO (1,00 €) la parcelle soit TROIS EUROS (3,00€) les trois parcelles.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles 125 A 518, 520, 522 pour la somme de trois euros (3,00€)
- **D'INSCRIRE** la somme au budget
- **DE PRENDRE** en charge les frais annexes inhérents à l'acquisition
- **DE DONNER** l'autorisation à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024
Date de réception de l'AR: 11/09/2024

007-210701470-DE_2024_97-DE
A G E D I

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Philippe BRILLANT
Secrétaire de séance



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Philippe Brillant, is positioned to the right of the seal.

Date de transmission de l'acte: 11/09/2024
Date de reception de l'AR: 11/09/2024

007-210701470-DE_2024_97-DE
A G E D I